

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 1

Artikel: La vitalité de la colonie suisse de Paris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA VITALITÉ DE LA COLONIE SUISSE DE PARIS

La colonie suisse de Paris est l'une des plus anciennes et l'une des plus florissantes qui soient au monde. Sans remonter à François I^{er}, ni même au temps des Gardes suisses, il est intéressant de relever que la Société helvétique de bienfaisance a été fondée en 1820 par quatre jeunes étudiants, dont l'aîné était âgé de vingt ans, sous le nom de Cercle helvétique. Voici le préambule de ses premiers statuts, qui datent de 1824 :

« Depuis longtemps, les Suisses, habitant Paris, éprouvaient le besoin de se mieux connaître mutuellement, d'établir entre eux un point de réunion, qui leur fit en quelque sorte retrouver leur patrie au milieu de cette capitale, où ils sont répandus en grand nombre dans toutes les classes de la Société; et, pour donner à cette réunion un but déterminé, ils comprenaient qu'ils ne pouvaient s'en procurer un plus utile, plus digne d'y intéresser le plus grand nombre de leurs compatriotes, que de les inviter à s'associer pour soulager ceux d'entre eux qui se trouvent dans le besoin. »

De son côté, le Cercle commercial suisse fête cette année ses soixante-quinze ans d'existence. D'autres sociétés suisses ont été fondées au siècle dernier : la Société suisse de secours mutuels, devenue la Société mutualiste suisse, en 1849; l'Harmonie suisse de Paris en 1857; la Société suisse de gymnastique en 1863; l'Asile suisse des vieillards en 1864. Chacune de ces sociétés suisses de Paris accomplit dans son secteur une œuvre éminemment utile.

Cependant, la colonie suisse de Paris, qui comptait avant la guerre quelque 50.000 âmes, a diminué depuis lors d'année en année et ne compte plus aujourd'hui que 30.000 personnes environ.

Les causes de ce dépérissement sont évidentes : la guerre a chassé de France un certain nombre de personnes en les privant de situation et en les obligeant à rentrer en Suisse pour y faire leur service militaire. De plus, les jeunes Suisses éprouvaient de grandes difficultés à s'établir en France, d'autant plus que les autorités ne délivraient les cartes de travail qu'avec une extrême réticence. Ainsi, les pertes d'effectifs résultant des décès, des départs et des naturalisations n'étaient-elles pas compensées par un apport de forces nouvelles.

Notre Chambre de commerce s'est vivement émue de cette situation, car les échanges économiques entre nos deux pays reposent pour une part importante sur la colonie suisse en France et sur la colonie française en Suisse, qui en sont les supports naturels et les meilleurs garants. Qu'une de ces deux colonies vieillisse et dépérisse, et c'est un élément de compréhension mutuelle, de connaissance réciproque qui s'amenuise et fait place à des facteurs de déséquilibre et de mésentente.

C'est pourquoi elle a salué avec une immense satisfaction l'entente qui s'est faite cet été entre nos deux gouvernements au sujet de la délivrance des cartes de travail et des cartes de commerçants et qui s'est matérialisée dans les déclarations du 23 août 1955 du Ministère du travail et de la sécurité sociale et du Ministère de l'industrie et du commerce. Les échanges de personnes entre la France et la Suisse sont à nouveau empreints de libéralisme et de bienveillance.

Cette nouvelle orientation, qui coïncide avec un développement réjouissant de l'économie française, autorise de grands espoirs pour l'avenir de la colonie suisse en France, qui manifeste d'ailleurs depuis quelque temps des signes évidents de vitalité.

Il y a peu de mois, un organe de presse a été créé, *le Messager suisse de Paris*, qui vise à resserrer les liens entre les membres de notre colonie. Sa présentation n'est pas encore définitive, mais elle a été grandement améliorée dans son dernier numéro et il suffira de la perfectionner pour en faire un excellent instrument de cohésion et de rapprochement.

D'autre part, deux grands projets ont été lancés : l'un il y a déjà bien des années, qui vise à la création d'un *hôpital suisse* (nous en avons parlé à diverses reprises dans cette revue, en particulier dans nos numéros de décembre 1954 et décembre 1955); l'autre, tout récent, qui a pour but l'édification d'une *maison suisse*. Ces projets procèdent tous deux du même idéal patriotique. Ils doivent l'un et l'autre, par des moyens différents, rapprocher les membres de notre colonie et augmenter son rayonnement, relevant par là-même le prestige dont jouit en France notre pays.

L'Association de l'Hôpital suisse de Paris a bien voulu nous communiquer les renseignements qui suivent et nous la remercions sincèrement de son obligeance.

L'idée de bâtir à Paris un hôpital suisse a été lancée en 1831 déjà par M. L. Jaquet, un des fondateurs de la Société helvétique de bienfaisance. Elle a été abandonnée alors au profit d'un Asile suisse des vieillards, réalisé en 1864, qui reste une des institutions les plus intéressantes de notre colonie. Ce dernier qui a été complété en 1920 par les Foyers de Raincy, orphelinat et œuvre d'assistance pour jeunes filles, dus à la générosité de M. Hermann Herold, et qui sont restés en activité jusqu'en 1928. En cette même année 1920, la Société helvétique de bienfaisance a créé, à l'occasion de son centenaire, un fonds spécial dit « Fonds du Centenaire ». Dans leur circulaire de lancement, le comité de la Société helvétique de bienfaisance et le comité du centenaire déclaraient notamment :

« ... Les comités voudraient perpétuer le souvenir du Centenaire qui va se célébrer en créant une institution destinée à venir au secours, à Paris, des Suisses en cas de maladie.

« Leur véritable programme serait la réalisation d'un vœu qui avait pour objet la création d'une maison de santé suisse qui répondrait à un besoin réel de notre colonie, ou dans un ordre d'idées plus modestes, la création d'une « Cité helvétique du Centenaire », où seraient soignés nos compatriotes malades en nombre plus limité. »

L'idée de l'Hôpital suisse de Paris était lancée et recueillit d'emblée d'importantes souscriptions. Malheureusement, la crise de 1930 vint freiner ces efforts.

Ce fut le mérite de M. Frédéric Jenny de reprendre ce projet avec un nouvel élan au lendemain de la deuxième guerre mondiale, et c'est ainsi que fut constituée le 19 juin 1947 l'« Association de l'Hôpital suisse de Paris ». Un terrain a été acheté, à Neuilly, boulevard du Château et, à l'heure actuelle l'Association peut disposer d'environ 100 millions de francs; si l'on tient compte de la valeur du terrain, ce chiffre s'élève à quelque 170 millions. Le projet d'hôpital qu'elle a en vue, ouvert par priorité aux citoyens suisses, doit permettre de soigner 90 malades dont un certain nombre de nécessiteux qui seront admis gratuitement, et de les faire bénéficier des derniers perfectionnements de la technique moderne. Une maternité fonctionnera également au sein de cet établissement, dont le coût total est estimé à plus de 3 millions de francs suisses.

Il reste donc à faire un effort pour réunir les fonds nécessaires, mais d'ores et déjà les résultats acquis en moins de neuf ans peuvent être considérés comme très encourageants, d'autant plus que la Confédération s'intéresse au projet et pourrait, sous certaines conditions, lui assurer son appui. Le programme médical et financier de l'Hôpital a fait l'objet d'études très poussées effectuées par un organisme spécialisé qui, concluant à une exploitation bénéficiaire malgré des tarifs particulièrement bas, ont été favorablement accueillis par les milieux compétents de Berne. Malheureusement, M. Frédéric Jenny est décédé le 20 mai 1955, mais le Comité de l'Association poursuit la réalisation de son projet avec une ardeur et une foi qui ne se démentent pas.

La création d'un hôpital suisse à Paris est certainement l'une des idées les plus généreuses et les plus exaltantes qui soient pour notre colonie. Elle a rencontré un accueil enthousiaste parmi nombre de ses membres et mérite d'être soutenue et encouragée par tous les moyens.

LA MAISON SUISSE

Bien qu'elle ne se soit peut-être pas exprimée dans des actes officiels, l'idée de créer une maison suisse à Paris était sans doute depuis de nombreuses années présente à l'esprit de bien des membres de notre colonie. Elle a pris une forme concrète après que le Conseil de la Chambre de commerce suisse en France s'en soit saisi, dans sa séance du 3 décembre 1954, et en ait informé le Comité central des présidents des sociétés suisses de Paris le 5 janvier 1955. De plus, une notice a été adressée le 9 septembre 1955 à tous les membres de Paris et de Suisse de la Chambre de commerce suisse en France, leur exposant les grandes lignes du projet et leur demandant leur avis. Les buts de la maison suisse étaient exposés en trois points :

- créer un lien entre tous les Suisses de Paris;
- servir le prestige suisse en France;
- centraliser les différents services et organismes actuellement dispersés dans les quartiers les plus divers de la capitale.

La maison suisse doit abriter le siège de la Chambre de commerce et des principales sociétés suisses de Paris, si possible celui de l'Office national suisse du tourisme et de la Swissair; un centre culturel, un hall d'exposition de produits suisses, des salons de lecture et de réunion, une bibliothèque, etc.; des locaux pour les sociétés industrielles, commerciales et financières suisses intéressées; un restau-

rant, un garage et éventuellement un hôtel, qui servirait efficacement notre propagande touristique tout en contribuant à faire de la Maison suisse un pôle d'attraction dans la capitale française.

Le financement en sera assuré à la fois par le capital de la société et par des emprunts à intérêt fixe. Un délai minimum de deux à trois ans sera nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Nos membres ont applaudi sans réserve à cette initiative. Dès les premiers jours, les demandes de locaux dépassaient les surfaces prévues, dans un projet initial, pour les bureaux des sociétés industrielles et commerciales suisses à Paris. Avant même que des projets précis aient pu être élaborés, les promesses de souscription au capital de la société atteignaient déjà un montant très encourageant, de même que les offres de participation à l'émission d'un emprunt.

Notre Commission d'initiative a pris connaissance de ces résultats avec une légitime satisfaction et a proposé au Conseil d'en prendre acte et de constituer une société civile « La Maison suisse de Paris », qui poursuivra l'étude du projet jusqu'au moment où elle devra passer la main, pour la

réalisation proprement dite, à une société commerciale.

Les deux projets, celui d'un hôpital suisse et celui d'une maison suisse, sont inspirés d'un même esprit patriotique, d'un même désir d'unir la colonie suisse de Paris autour d'une réalisation qui serve ses intérêts en même temps que le prestige de notre pays. En revanche, le but doit en être atteint par des moyens différents, puisque l'hôpital suisse s'est placé délibérément sur le terrain de la philanthropie et fait appel à des dons, tandis que la maison suisse a été conçue comme une affaire commerciale et sollicite des placements dont l'intérêt et l'amortissement seront assurés normalement à l'aide des loyers. Ces deux initiatives sont donc complémentaires. C'est pourquoi les promoteurs de l'hôpital suisse et de la maison suisse ont décidé de poursuivre leurs efforts en plein accord, dans un esprit de solidarité et d'assistance mutuelle. La réalisation plus ou moins rapide des deux projets dépendra de leurs possibilités propres, mais il nous paraît indispensable de les pousser avec une égale vigueur, un égal enthousiasme et une même foi dans leur utilité profonde.

Confiez vos problèmes

d'exportation et d'importation

aux Chambres de commerce suisses à l'étranger

En Argentine :

Chambre de Commerce Suisse en Argentine,
Calle Hipolito Yrigoyen 850, **Buenos Aires.**

En Belgique :

Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique
et le Grand-Duché de Luxembourg, 1, rue du
Congrès, **Bruxelles.** Tél. 17.55.43.

Au Brésil :

Chambre de Commerce Suisse au Brésil, 157, rua
Cândido Mendes (Gloria), **Rio de Janeiro.**
67, Viaduto Boa Vista, **São Paulo.**

En Egypte :

Chambre de Commerce Suisse en Egypte,
8, rue Abdel Khalek Saroit, B. P. 352, **Le Caire.**

40, rue Safia Zaghloul, B. P. 836, **Alexandrie.**

En France :

Chambre de Commerce Suisse en France,
16, avenue de l'Opéra, **Paris 1^{er}.** Tél. Opéra
15-80.

5, Bleicherweg, **Zurich.** Tél. (051) 23.76.20.

Sections à :

Lyon, 2, rue de la République ;
Marseille, 7, rue d'Arcole ;
Lille, 28, place de la Gare ;
Besançon, 30, avenue Carnot ;
Bordeaux, 9, rue Foy.

En Italie :

Camera di Commercio Svizzera in Italia, 2, via
Palestro, **Milano.** Tél. 79.44.75.

Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger : Bahnhofstrasse 32, Zurich.